

## L'évolution de la conscience du « Patrimoine Culturel » (1) : L'ancien comme vétuste

Par Damien Concé (<http://blog.ls2lp.fr/category/La-plume>)

(« La protection du patrimoine culturel mobilier en France et en Espagne », 2000, Damien Concé)

La prise de conscience de l'existence d'un patrimoine et la protection de celui-ci sont deux notions étroitement mêlées. La prise de conscience est l'élément générateur et la protection, l'effet naturel de celle-ci.

Or, la conscience du patrimoine a connu une lente sédimentation. Tout d'abord préoccupées de leur survie matérielles, les sociétés n'ont accordé de fonctions transcendantes aux objets du passé qu'en se reconnaissant une place dans l'évolution historique.

En effet, sans réflexion historique, entendu dans un sens large, sur les objets produits par l'homme, il n'y aurait pas d'œuvre d'art. Tout serait production, résultat du travail, objets plus ou moins utiles. C'est la réflexion historique, sous forme de théorie de l'art, de norme esthétique ou de critique d'art, qui révisé le passé et propose comme modèle ou valeur culturelle historique, les objets jugés dignes d'être conservés. C'est la réflexion historique qui a découvert la diversité des formes ou des langages et qui a voulu les inventorier, les étudier comme reliques du passé ou comme signes culturels.

Certaines cultures et époques n'ont pas considéré les objets matériels comme des œuvres d'art "collectionnables". Quand ces objets ne servaient plus, ils étaient brûlés ou enterrés "*in sacro*" et étaient remplacés par d'autres qui avaient la même valeur fonctionnelle et qui disparaissaient à leur tour lorsqu'ils perdaient cette valeur. D'autres époques, au contraire, ont considéré le passé comme sacré (*sacra vetusta*) et ses œuvres comme "*reliquae sacrae vetustatis*", reliques de l'antiquité sacrée, comme était vu le monde gréco-romain durant l'époque humaniste ou la Renaissance.

Ainsi, comme le remarque K. Badt ("*Eine wissenschaftliche lehrbuch der kunst geschichte*", Berlin, 1971), "*les objets en plus de leur valeur comme faits historiques acquièrent une valeur ajoutée, reconnue et acceptée, qui est leur historicité ce qui les transforme en objets culturels et constitue le patrimoine*" (). La réflexion historique dans le champ de l'art motive l'imitation, la reproduction ou la copie des œuvres du passé. Mouvements connus sous l'appellation de renaissance ou "revivals". Le premier mouvement de cette sorte s'est produit durant la période hellénistique. Ces mouvements eurent aussi lieu au Moyen Age (« renaissance carolingienne » ou période « gothique »), à la Renaissance, avec le Néo-classicisme ou pendant le Romantisme, comme le souligne E. Panofsky dans son ouvrage "*Renacimiento y renacimientos*" (1975).

Par ailleurs, c'est le développement, par une société, d'un mythe historique fondateur qui donne aux biens de cette époque un caractère "sacré". La notion de patrimoine culturel se développe alors en fonction de la reconnaissance de ces témoignages comme fondement de l'identité "sociale". Ce statut lui confère une valeur politique qui conduit à la protection de ces biens. Cette protection passe par la "juridicisation" d'une notion fondamentalement sociale.

Dans le développement historique des sociétés occidentales, cette évolution s'est traduite par le rapport qu'entretenait chaque société avec les objets anciens. Jusqu'au Moyen-Age, "l'ancien" est considéré comme "vétuste", quand il ne s'agit pas d'objets sacrés, à l'exception notable de la période gréco-romaine. A partir de la Renaissance, la valeur fondatrice du passé s'affirme et "l'ancien" devient "patrimoine". Durant l'époque classique et jusqu'à la seconde guerre mondiale, le champ du patrimoine va se développer de manière continue et des règles globales de protection vont être adoptées par les Etats. A partir de la moitié du XX ème siècle, sous l'influence de l'ethnologie, le patrimoine culturel se verra reconnaître une fonction politique et jouira dès lors d'un domaine illimité.

### L'ANCIEN COMME VETUSTE.

Jusqu'à la Renaissance, les sociétés occidentales ont considéré les biens qu'elles produisaient d'une manière fondamentalement matérialiste. Les biens qui existaient depuis longtemps étaient appréciés en fonction de leur rendement et de leur utilité. Pourtant, à deux reprises une certaine transcendance laïque a pu s'appliquer aux objets issus d'époques précédentes. Pendant la période gréco-romaine, et à la fin du Moyen-Age gothique, on a pu voir à travers des objets, le rappel d'une époque fondatrice ou l'existence de racines culturelles.

Pour éclore, cette conception est passée par la reconnaissance d'une valeur artistique autonome des biens et l'émergence d'un mythe fondateur laïque dont la société se considérait l'héritière. Chacune de ces périodes est venue comme l'aboutissement d'un cycle, celui de l'Antiquité pour la période gréco-romaine, et celui du Moyen-Age pour la période gothique.

### L'ANTIQUITE

L'Antiquité se caractérise, au sens du patrimoine culturel, par l'apparition pendant la période gréco-romaine de la conscience de la valeur historique de certains biens et l'anéantissement de ce progrès sous le choc des invasions barbares.

Ce mouvement qui a conduit à célébrer la valeur historique des biens, s'est fondé sur la reconnaissance d'une valeur artistique et surtout, sur le développement d'une conception d'évolution historique qui permet à une société de se reconnaître comme le fruit et l'héritière d'une société précédente. Cette évolution a commencé pendant la Préhistoire, s'est poursuivie au cours des premières cultures historiques et n'a trouvé un terrain d'épanouissement que pendant la période gréco-romaine qui se traduit non seulement par l'apparition de collections d'œuvres mais surtout d'une théorisation artistique ainsi que l'atteste les écrits des anciens, comme par exemple le traité de Vitruve sur l'architecture, les livres 33 à 37 de l'histoire naturelle de Pline ou de la Périégèse de la Grèce de Pausias ([http://blog.ls2lp.fr/#\\_ftn1](http://blog.ls2lp.fr/#_ftn1))...

*La préhistoire et les premières cultures historiques*

Les indications données par l'archéologie, en ce qui concerne la Préhistoire, ne permettent pas de juger aisément de la "valeur" accordée aux biens. Cependant, on peut penser que les objets sont d'abord essentiellement utiles, et c'est par le biais de la magie et du sacré que certains d'entre eux prendront une valeur particulière.

Pendant les premières cultures historiques, les mythes fondateurs apparaissent comme essentiellement religieux. Les vestiges anciens sont estimés à leur valeur d'usage. Par ailleurs, la pratique des butins de guerre fait considérer les résultats des razzias et des conquêtes sous leur aspect économique ou comme preuve de puissance. La réunion d'objets culturels de valeur, se développe dans les temples, les tombes et les palais. La plupart des objets somptuaires sont thésaurisés dans des lieux de culte inaccessibles à ceux qui ne font pas partie du service religieux, d'autres sont exposés à des fins d'affirmation de la puissance du souverain.

Ainsi, lorsque Assurbanipal emporte d'Egypte à Ninive deux obélisques et trente deux statues qu'il installe devant la porte d'Assur, c'est pour que le peuple les admire et constate sa puissance. Admiration et ostentation sont deux expressions du pouvoir. Dans ce cadre sont admiré : la technique, la taille, la forme, la difficulté de réalisation et de transport, mais le contenu iconographique, mythique et dogmatique n'est pas perçu car ce sont des qualités ajoutées par la fonction culturelle.

Il faudra attendre la période gréco-romaine pour que les sociétés commencent à reconnaître une valeur laïque à certains biens et les juges dignes d'être conservés.

La période Gréco-Romaine.

La période gréco-romaine présente pour l'occident une étape fondamentale. Pour la première fois, une société va prendre pleinement conscience non seulement de sa propre valeur mais aussi de sa place dans une évolution historique et se considérer comme l'héritière d'une époque précédente dont elle va vouloir conserver les témoignages. Cette évolution passe par la reconnaissance d'une valeur historique des œuvres et par le développement des premières règles de protection.

L'affirmation de l'historicité des œuvres.

La période Hellénistique se caractérise non seulement par la production d'œuvres d'art, mais aussi par l'affirmation de la valeur ajoutée "artistique", en instaurant le goût pour l'artificiel, l'artefact, et en y ajoutant une valeur nouvelle "d'historicité", qui peut se définir comme : « *l'admiration pour les œuvres et monuments d'un peuple ou d'une culture passée, que l'on considère digne d'imitation* ». L'objet acquiert alors une valeur propre due à la technique, la matière employée, ou encore à sa forme, son auteur, sa rareté, son ancienneté et enfin sa « *valeur historique* ».

En prenant conscience qu'il existait une période historique antérieure, le V<sup>e</sup> siècle avant J.C., les artistes grecs ont pris le parti de s'en inspirer et d'en garder les témoignages. Ces objets sont alors considérés comme des reliques d'un passé fondateur et le "classicisme grec" est proposé comme modèle esthétique.

C'est lors de cette période que sont apparues les premières reproductions d'œuvres, le commerce des objets artistiques, la pratique de vente de "souvenirs", le "collectionnisme", les musées, ainsi que la systématisation des études d'art à partir de biographies (Vitruve, Pausanias, Pline). Par ailleurs, c'est l'Egypte ptolémaïque qui édifie la bibliothèque d'Alexandrie, une des plus importante du monde antique.

Rome se voulant l'héritière de la Grèce classique, le monde romain confirme ces valeurs et développe le collectionnisme. Expoliations, butin de guerre, prestige culturel et social, ces expressions du pouvoir motivent le développement des collections.

De nouveaux termes apparaissent alors : Museum (édifice dédié aux muses à Alexandrie par Ptolémé), Pinacothèque (Virtuve C.VI), Dactilothèque (Pline).

Le concept de musée public naît lorsque Marc Agrippa expose au Panthéon des œuvres expropriées ou réquisitionnées et instaure ainsi le « *patrimoine culturel public* » et son « *exposition publique* ».

Cependant, il faut remarquer que ce mouvement est cantonné à une « *historicité* » limitée et partielle. En effet, seules les œuvres d'art provenant, ou copiées, de l'art grec, font l'objet d'intérêt et de protection, ce qui donne un caractère parcellaire à cette « *révolution* ». Pourtant les prémices de cette "conscience patrimoniale" à donné lieux à des règles de protection.

### L'apparition des premières règles de protection du patrimoine culturel

Avec la reconnaissance d'une époque fondatrice, la possession de ces vestiges devient l'enjeu de luttes de prestige et l'objet de protections. Déjà, Polybe au deuxième siècle après J.C. écrivait « *Personne ne peut nier que la destruction gratuite de temples, de statues et d'objets est une pure folie* » (Histoires II, 19.).

A Rome, trois raisons concourent à assurer la protection temporelle des biens artistiques: leur caractère religieux, leur contenu public et leur soumission à des dispositions légales particulières.

La plus fréquente des causes de protection est la raison religieuse suivant en cela les comportements traditionnels les plus ancrés dans la société. Les œuvres culturelles sont considérées comme "*res divini juris*" et par-là même exclues de toute appropriation privée et protégées par l'Etat.

Par ailleurs, le caractère public ou représentatif est aussi un facteur de protection. Les théâtres grecs ou romains, les édifices, les monuments commémoratifs de triomphes ou de rois sont protégés par leur identification avec les pouvoirs publics.

Enfin, le droit romain du "Haut-Empire" comporte déjà de nombreuses considérations esthétiques ou artistiques et traduit aussi une certaine préoccupation d'aménagement urbain comme le souligne Murga Gener dans son ouvrage "Proteccion a la estética en la legislacion urbanistica del Alto Imperio" (Publicaciones de la Universidad de Sevilla, 1976).

Ainsi en 44 le Senatus Consulte Hosidianus tenta de mettre un frein aux opérations de vente d'immeuble "*aux fins de s'enrichir par la vente à haut prix de leurs ornements*" en sanctionnant ces comportements par la nullité de l'acte.

En 56 le Senatus Consulte Volusianus confirma ces dispositions.

De même un édit de Vespasien, en 71, interdit expressément le dépôt illicite des éléments somptuaires des immeubles urbains.

Sous le règne de Trajan et d'Hadrien, le Senatus Consulte Acilien déclara nulles "*toutes les dispositions "mortis causa" par lesquelles le testateur laissait aux légataires les pièces unies aux édifices*" : *ea quae aedibus iuncta sunt*".

Enfin, un rescrit de Marc Aurèle et de Lucius Verus refusa la demande de particuliers d'acquitter leur dette fiscale par la vente d'éléments ornementaux issus de la démolition d'un immeuble.

Néanmoins, deux rescrits de Septime Sévère et de Caracala permirent, dans des circonstances

déterminées, le transfert d'éléments ornementaux d'un immeuble à l'autre.

C'est donc par le biais d'une réglementation de la dépose des biens immeubles par destination qu'est apparue une législation protectrice du patrimoine culturel. Ce problème de la dissociation entre l'immeuble et le bien meuble qui lui est affecté trouvera une nouvelle illustration en France bien des siècles plus tard à l'occasion des fameux arrêts à propos des « fresques de Casenove » (Arrêt de la Cour de cassation du 15 Avril 1988).

Mais entre temps, les invasions barbares auront effacé les traces de ces premières réflexions sur la protection du patrimoine culturel.

<http://artyparade.com/little-tips/38>